



# OUVRIER PAYSAGISTE QUALIFIÉ (H/F)

Type de contrat : CDI

Lieu d'emploi : GASSIN - GOLFE DE SAINT TROPEZ, dept  
VAR, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Forts d'une expérience indéniable, d'un savoir-faire conséquent et d'une excellente réputation dans la région, nos équipes sur le terrain comme au bureau d'études renforcent notre qualité de services qui nous différencie. Les valeurs de notre entreprise, la confiance, le partage et le progrès, sont indissociables des femmes et des hommes que nous recrutons. Notre culture d'entreprise est primordiale et nous mettons tout en œuvre pour que chacun(e) puisse se sentir accompagné(e) et atteindre son potentiel. Vous avez à cœur l'embellissement et la mise en valeur des parcs et jardins de nos clients.

## PRESENTATION DES MISSIONS

Dans le cadre du développement de nos activités de création, nous recherchons un OUVRIER PAYSAGISTE QUALIFIÉ H/F spécialisé dans les travaux de création paysagère,

Sous la responsabilité de votre Chef d'équipe et en collaboration avec l'équipe, vous aurez pour missions :

- La préparation et l'installation du chantier
- La participation au bon déroulement du chantier de création
- Divers travaux tels que la plantation, la maçonnerie paysagère, pose de gazons naturels et synthétiques...

Vous aimez travailler au sein d'une équipe performante, dynamique et spécialisée dans la création sur des chantiers d'exception au sein du Golfe de Saint-Tropez.

Vous avez un goût prononcé pour le respect de l'environnement.

Vous serez accompagné(e) et formé(e) au sein d'une équipe bienveillante à taille humaine. Possibilité d'évolution et d'acquisition de nouvelles compétences en fonction de votre motivation.

CONTACT DU RECRUTEUR :

LAUREN PRUVOST - info@derbez.fr

## COMPETENCES REQUISES

- Exemplarité, ponctualité, adaptabilité, rigueur,
- Maîtrise des techniques de création et d'aménagement des espaces verts,
- Être passionné(e) des végétaux,
- Être capable d'appliquer des consignes de sécurité au travail
- BP aménagement paysager/ CAPA jardinier paysagiste/
- BTS aménagement paysager
- Permis B obligatoire
- Expérience minimum de 1 ans dans le domaine

## CONDITIONS D'EMPLOI

CDI temps plein (40h / hebdomadaire). Poste à pourvoir janvier 2024.

Rémunération à définir selon expérience et profil + mutuelle et prévoyance.